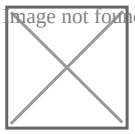

Plainte , convocation et droit

Par **Tim Mrt**, le **03/01/2018** à **21:14**

Bonjour,

Je viens d'apprendre il y a quelques jour qu'une plainte a été déposé contre moi.
J'ai de suite consulté un avocat pour savoir ce que je risque. Seulement voila, je suis bientot en congé et je doit emmener ma famille en vacances à l'etrangé et je n'ai toujours pas reçu de convocation pour donner ma version des faits. Je sais que la plainte a été déposé le 24 Decembre , il y a 9 jours donc.
Mes billets d'avions sont pour le 14 Janvier et j'ai peur d'être convoqué durant mon voyage.
Savez vous si la gendarmerie vas me convoquer dans les prochains jours ?
Mon avocat peut il se charger de l'affaire ?
Une convocation peut elle être reporté ?

Merci

Par **Visiteur**, le **03/01/2018** à **21:22**

Bsr,
Vous ne dites pas combien de temps vous resterez absent ?

Par **Tim Mrt**, le **03/01/2018** à **21:23**

Effectivement excusez moi, je serais absent 1 mois

Par **alain38**, le **04/01/2018** à **17:41**

Bonsoir Tim,
Ce n'est pas parce qu'une plainte a été déposée contre vous que vous serez immédiatement entendu.
Sachez qu'elle peut être classée sans suite par le Parquet, ou que certaines vérifications préliminaires seront demandées.
Par curiosité, comment avez-vous été informé de ce dépôt de plainte et quel en est le motif pénal ?

Vous avez déjà engagé un avocat alors que la saisine est encore inaccessible.....

Par **Tim Mrt**, le **04/01/2018** à **17:45**

Bonsoir Alain,
Merci de votre réponse,
Un proche de la personne m'a affirmé que la personne a déposé plainte.
J'ai immédiatement contacté le commissariat pour savoir ce que je devais faire.
Ils m'ont dit qu'ils ont transféré l'affaire au commissariat de ma ville.
Cette personne est suivie psychologiquement et à d'autres affaires en cour.
Je n'ai jamais eu d'histoire avec la justice ni de plainte donc j'ai préféré consulter un avocat.
Je ne voudrais pas gâcher le voyage pour une plainte.

Par **Visiteur**, le **04/01/2018** à **18:19**

Bjr,
Passez au commissariat et déposez une déclaration d'absence, vous serez plus tranquille.

Par **Tim Mrt**, le **04/01/2018** à **22:23**

D'accord Pragma merci, et du coup ils accepterons de me convoquer apres mes vacances ?

Par **Israel Moreira**, le **04/01/2018** à **23:10**

Bonsoir,
Évidemment qu'ils vont accepter puisque de toute façon ils n'auront pas le choix...
Cela dit, n'oubliez pas que, jusqu'à preuve du contraire, vous êtes non seulement innocent, mais potentiellement victime d'un abus de droit.

Par **Tim Mrt**, le **04/01/2018** à **23:26**

D'accord ,
Merci beaucoup pour vos réponses en tout cas je suis un peu perdu avec tout ça.
La personne qui m'accuse de fait est déjà connu des services de polices et est suivi psychologiquement pour des incohérences ... Si il y a suite , devrais je porté plainte a mon tour pour dénonciation calomnieuses ?
Mon avocat m'a dit que l'affaire serais sûrement classé sans suite ...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **Israel Moreira**, le **04/01/2018** à **23:34**

Vous n'en êtes pas encore là :)
Et de toute façon, si l'affaire est classée sans suite, en quoi pourrez-vous prétendre avoir subi un préjudice?

Par **Tim Mrt**, le **04/01/2018** à **23:37**

Psychologiquement c'est quand même pas agréable savoir qu'une plainte me pend au nez alors que j'ai absolument rien fait, surtout que je ne sais pas du tout comment m'y prendre et que cela se produit à la veille d'un départ en vacances

Par **Israel Moreira**, le **05/01/2018** à **00:03**

Vous avez contacté un avocat pourquoi alors? ... si à la sortie vous ne savez toujours pas comment vous y prendre !...

Comme Pragma vous l'a conseillé, et puisque vous dites que vous n'avez absolument rien fait, allez signaler votre absence et partez tranquille...

Les procureurs ne sont pas en manque de boulot, rassurez-vous, et plus tard ils traiteront (ou pas) votre affaire, et plus ils seront contents.

Par **Tim Mrt**, le **05/01/2018** à **00:15**

Tres bien , je vais donc me rendre demain au commissariat déclarer mon indisponibilité, merci beaucoup de vos réponses et passez une bonne soirée.
Cordialement

Par **jacques22**, le **05/01/2018** à **08:32**

Bonjour,

Depuis quand on peut échapper à une convocation pénale???

Cdlmt.

Par **Israel Moreira**, le **05/01/2018** à **15:36**

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Sauf à avoir mal compris, Tim Mrt n'a toujours rien reçu sur cette plainte, même s'il dit être officieusement au courant... Il n'est bien évidemment pas question de dire ici qu'il peut échapper à une convocation pénale mais seulement qu'il peut mener sa vie comme il l'entend, en attendant d'être convoqué (ou pas)...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés